

ATTENTION
 NOUVEAU NUMÉRO DE COMPTE ET
NOUVELLE COMMUNICATION STRUCTURÉE

IBAN : BE74 1325 5339 1307

 Merci de bien respecter la communication
structurée reprise ci-dessous.

 Mme Marianne BEURLET
Rue Madot, 1
7090 BRAINE-LE-COMTE
Service : Remboursements Affiliés**Vos références :**

Tubize, Date de la poste

Tél. : 078/051.319**NISS :** 68042505470**Mail :** info.bw@solidaris.be

Chère Madame BEURLET,

 Voici la facture annuelle relative à vos cotisations d'assurance complémentaire.
Au 01/01/2022, le montant mensuel de votre cotisation est de 15,50 €.

 Afin de vous faciliter la vie, avez-vous songé à opter pour la domiciliation bancaire ?
Vous trouverez en annexe toutes les informations ainsi que le document à nous renvoyer.
COTISATIONS DUES

1 ^{er} trimestre à payer pour le 31/03/2022 :	46,50 € ✓
2 ^{ème} trimestre à payer pour le 29/04/2022 :	46,50 €
3 ^{ème} trimestre à payer pour le 29/07/2022 :	46,50 €
4 ^{ème} trimestre à payer pour le 31/10/2022 :	46,50 €

 À verser sur le compte BE74 1325 5339 1307
avec la communication structurée +++ 4 6 1 / 3 2 0 7 / 3 4 4 5 8 +++

15 € / mois

Si vous avez effectué un paiement après le 02/02/2022, veuillez en déduire le montant déjà versé.

 Inscrit à e-Mut ? Une copie de ce courrier se trouve dans la section « Mes documents ».
Pas encore inscrit ? Rendez-vous sur www.emut.be

 Responsable de service
Marilou DAMBRUOSO

 Secrétaire Général
Philippe VAN WERVEKE

**Le paiement de la cotisation complémentaire est obligatoire pour l'ensemble des affiliés
de toutes les mutualités (art.67 al. 1^{er}, a de la loi du 26 avril 2010).**

ATTENTION
 NOUVEAU NUMÉRO DE COMPTE ET
NOUVELLE COMMUNICATION STRUCTURÉE

IBAN : BE74 1325 5339 1307

 Merci de bien respecter la communication
structurée reprise ci-dessous.

 M. Olivier KAGAN
Rue Madot, 1
7090 BRAINE-LE-COMTE
Service : Remboursements Affiliés**Vos références** :

Tubize, Date de la poste

Tél. : 078/051.319**NISS** : 79030628155**Mail** : info.bw@solidaris.be

Cher Monsieur KAGAN,

 Voici la facture annuelle relative à vos cotisations d'assurance complémentaire.
Au 01/01/2022, le montant mensuel de votre cotisation est de 15,50 €.

 Afin de vous faciliter la vie, avez-vous songé à opter pour la domiciliation bancaire ?
Vous trouverez en annexe toutes les informations ainsi que le document à nous renvoyer.
COTISATIONS DUES

1 ^{er} trimestre à payer pour le 31/03/2022 :	46,50 € ✓
2 ^{ème} trimestre à payer pour le 29/04/2022 :	46,50 €
3 ^{ème} trimestre à payer pour le 29/07/2022 :	46,50 €
4 ^{ème} trimestre à payer pour le 31/10/2022 :	46,50 €

 À verser sur le compte BE74 1325 5339 1307
avec la communication structurée +++ 4 4 0 / 2 4 3 0 / 3 4 4 8 1 +++

15 € / MOIS

Si vous avez effectué un paiement après le 02/02/2022, veuillez en déduire le montant déjà versé.

 Inscrit à e-Mut ? Une copie de ce courrier se trouve dans la section « Mes documents ».

Pas encore inscrit ? Rendez-vous sur www.emut.be

 Responsable de service
Marilou DAMBRUOSO

 Secrétaire Général
Philippe VAN WERVEKE

 Le paiement de la cotisation complémentaire est obligatoire pour l'ensemble des affiliés
de toutes les mutualités (art.67 al. 1^{er}, a de la loi du 26 avril 2010).